des tueries particulières à Walincourt, etc., insiste à nouveau pour la création d'abattoirs communs dans toute commune, ou groupe de commune d'une importance suffisante, afin d'assurer une surveillance sérieuse des animaux livrés à la consommation.

Sur la proposition de M. Gruson, le conseil nomme une commission composée de MM. Gruson, Dubernard, Hallez et Thibaut à l'effet d'examiner la demande d'établissement d'une fabrique de colle au Breucq-Flers.

La séance est levée à 9 h. 30.

Le Secrétaire Général,
Dr THIBAUT.

Chronique Locale

ROUBAIX

Révision des listes électorales

Le maire de la ville de Roubaix donne avis que les tableaux de rectifications des listes électorales sont déposés, à partir de ce jour, au secrétariat de la mairie.

Les dits tableaux et les listes seront communiqués à tout requérant.

Les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

La Grande-Harmonie

La Grande-Harmonie offrira à ses membres honoraires son grand concert d'hiver à l'Hippodrome, mardi prochain 22 janvier. Nous publierons demain le programme, qui sera des plus brillants.

Réunion de l'Enseignement

La réunion organisée par l'Enseignement mutuel des travailleurs de Roubaix a eu lieu hier.

Le citoyen E. Moreau était présent. Sa causerie a duré une heure et demie, la discrétion ayant été demandée, nous ne donnerons aucun détail sur cette causerie.

Ce que nous pouvons dire, c'est que le citoyen Moreau a insisté sur la reconstitution de cette ancienne société.

Vive l'anarchie !

Deux agents de service à l'Entrepont, dimanche à minuit, entendirent un individu qui criait à tue-tête : *Vive l'anarchie !*

Ils lui conseillèrent de retourner tranquillement chez lui ; le soi-disant anarchiste, qui était ivre, les injuria.

Les agents, malgré sa résistance, le conduisirent au dépôt du 3e arrondissement.

Lundi matin, interrogé par M. Vancostenoble, commissaire de police, il a déclaré s'appeler Edouard Godyn, 32 ans, tisserand, demeurant au quai de Wattrelos, cour Delattre et ne plus se souvenir de rien.

Boulevard Montesquieu

En vertu d'un décret du 26 décembre 1894, la rue Montesquieu et le boulevard de l'Epeule ont une dénomination unique : boulevard Montesquieu.

Caisse de retraites

Les Prévoyants de l'Industrie et du Commerce roubaisien.

Dans sa réunion mensuelle du 13 janvier qui a eu lieu au Demi-Cercle, place Notre-Dame, cette caisse de retraites a reçu un nombre assez élevé de nouveaux adhérents.

Le Comité de cette Société a l'honneur de faire connaître au public qu'il se tient à sa disposition, [illegible] 1 h. 1/2 du soir, rue des Longues-Haies, 93, pour faire gratuitement toutes les démarches nécessaires concernant les versements individuels pour la Caisse nationale des Retraites, la Caisse d'épargne, la Caisse d'assurances en cas de décès, de même que l'assurance en cas d'accidents.

Les intéressés pourront recevoir tous les renseignements nécessaires concernant ces œuvres de prévoyance et de fraternité fondées et garanties par l'Etat.

Le but de la Société des Prévoyants de l'Industrie et du Commerce roubaisien est de faire connaître ces œuvres de prévoyance, afin de procurer aux ouvriers laborieux la garantie d'un soulagement dans leur vieillesse et de soulager les malheurs qui pourraient les frapper dans leur travail.

Photographie artistique Victor HERMANT
185, GRANDE-RUE, ROUBAIX
12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs
A partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime
Portraits de luxe « charbon » 10 et 12 francs la douzaine avec prime.

IMPORTANTE DÉCOUVERTE

Les huiles employées jusqu'à ce jour pour fortifier la chevelure laissaient sur la tête une odeur peu agréable. La Parfumerie du Congo vient, par un nouveau procédé dont elle a seule le secret, de vaincre cette difficulté : il s'agissait de fixer le parfum naturel des fleurs. Par un tour de main habile le but est atteint ! Nos élégantes et nos élégants pourront choisir tel ou tel parfum avec la certitude de l'avoir pur et vrai ; il leur suffira d'exiger de leur fournisseur habituel les huiles portant sur l'étiquette le nom de l'inventeur Victor Vaissier.

Terrible accident au Pont-du-Breucq

Un vieillard de 77 ans, Charles Descarpentries, demeurant au Pont-de-Breucq, chez son gendre, a été écrasé dans la nuit de dimanche à lundi par le car à vapeur entre le hameau de la ville de Roubaix et le pavé Bleu à Flers. C'est le dernier tramways qui le dimanche, part de Lille à minuit qui a causé l'accident.

Au moment où le tramway s'engageait au lieu dit : le Pavé bleu, le mécanicien, Léon Sandras qui depuis quinze ans, est au service de la Compagnie, vit une ombre s'avancer sur la voie. Il fit machine en arrière, mais trop tard pour arrêter l'élan de la machine. Au même instant, un cri déchirant se fit entendre.

Quand le tramways fut arrêté le mécanicien et les conducteurs regardèrent sur la voie et virent un cadavre affreusement mutilé qui gisait entre les voitures. Une jambe était coupée, une large plaie fendait le front de la victime qui respirait encore.

C'était, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, un vieillard de 77 ans, Charles Descarpentries, habitant chez son gendre, M. Auguste Brulois, cabaretier au *Faisan d'or*, au pont du Breucq.

M. le docteur Delannoy, qui habite non loin du lieu où s'est passé l'accident fut prévenu immédiatement, mais faute d'instruments nécessaires il ne peut pratiquer l'amputation de la jambe et dut se contenter de procurer quelques soulagements au blessé.

Dimanche à 11 heures, il avait quitté le Breucq pour aller dîner à Saint-André disant que s'il n'était pas rentré pour 9 h., de ne pas l'attendre.

La gendarmerie de Roubaix a ouvert une enquête.

TOURCOING

Le sans gêne du clergé

Combien de fois n'avons nous pas eu à signaler le sans gêne avec lequel notre clergé traite les pauvres gens.

En voici un nouvel exemple :

Hier après-midi, un malheureux père de famille enterrait son enfant de 4 à 5 ans.

Le service, un salut d'ange, fût célébré à l'église du Sacré-Cœur.

A l'issue de la cérémonie le cortège se mit en marche et suivit un itinéraire qui n'était pas précisément celui qui conduisait directement au cimetière.

Mais l'étonnement du père et des personnes qui suivaient le petit convoi se changea en stupéfaction lorsqu'en passant devant l'église St-Christophe, le prêtre qui tenait la tête voulut y entrer.

Il y eut réclamation et alors on expliqua qu'il devait en être ainsi. Un autre enterrement d'enfant dont le service était célébré à Saint-Christophe allait avoir lieu et on ne ferait qu'un seul convoi pour le cimetière.

N'est-ce pas scandaleux ?

Un véritable abus

Nous avons été stupéfaits en parcourant le *Journal de Roubaix* de dimanche d'y trouver la liste des jeunes gens de la classe 1894 ayant, à la suite de leurs noms, les mentions indiquées par les intéressés pour servir devant le conseil de révision.

Pour les uns il est dit : frère au service ; aîné de sept enfants, soutien de famille. Cela peut passer ; mais où nous trouvons la chose par trop forte c'est l'étalage des infirmités énoncées par les conscrits.

Ceux des infortunés conscrits qu'ont allégué un cas quelconque, seront sans nul doute fort peu flattés de voir publier leurs infirmités plus ou moins cachées à des milliers d'exemplaires.

Nous ne pouvons pas nous expliquer que notre confrère n'ait pas compris combien cette publicité présente de graves inconvénients.

S'il a voulu établir un record d'un nouveau genre il a réussi, car aucun autre journal de France et de Navarre n'a jamais songé à faire connaître à toute une population les misères individuelles des jeunes gens appelés pour le tirage au sort.

Nous le répétons, il y a là un véritable abus.

Une malheureuse

Hier matin, vers 6 heures 1/2, une jeune fille se présentait à la filature Destombes-Grau, rue des Carliers, et s'adressant à la concierge, Mme Wiart, elle lui dit qu'elle était soigneuse, depuis 4 mois sans travail, et demanda si on ne pouvait l'occuper.

La concierge fit asseoir la jeune fille dans sa loge, pendant qu'elle allait soumettre la demande à M. Pierre Destombes.

La requête de la jeune fille fut favorablement accueillie. Il lui fût répondu qu'elle pouvait venir le lendemain, qu'elle aurait du travail. Elle se retira, mais quelques instants plus tard, Mme Wiart, constata la disparition de ses bottines du dimanche qu'elle avait déposées dans une pièce à côté de l'entrée de la loge. Nul doute que c'était la jeune visiteuse qui s'en était emparée.

Un agent fut prévenu.

La jeune fille Henriette D., 25 ans, demeurant rue de Gand, cour L...., chez sa sœur, fut arrêtée.

On retrouva les chaussures volées qu'elle avait dit avoir achetées pour 5 f. à crédit à un jeune homme.

Elle a fait des aveux et a déclaré que c'est la misère qui l'avait poussée à commettre le vol.

LE PROCÈS DES anarchistes DE LIÈGE

Liège, 14 janvier. — Aujourd'hui commence le procès des anarchistes de Liège dans lequel sont compromis seize anarchistes, auteurs des attentats qui en 1894 attirèrent l'attention de toute l'Europe.

Dès 8 heures une animation extraordinaire se manifeste aux abords du palais de justice. A 9 heures, la foule l'envahit, repoussée par l'escouade de gendarmes et d'agents de police, qui ne laissent passer que les porteurs de cartes.

L'arrivée des voitures cellulaires provoque un vif élan de curiosité ; mais les gendarmes font bonne garde et c'est à peine si l'on peut apercevoir les accusés.

La salle d'audience est ouverte à 9 h. 1/2.

Au banc de la presse, des correspondants de beaucoup de journaux français, allemands, hollandais.

La Cour est annoncée à dix heures.

LES ACCUSÉS

Les accusés sont introduits. Il se produit un grand mouvement de curiosité.

Voici les noms des accusés :

1° Cyprien-Bernard-Philippovitch Jagolkovsky, âgé de 29 ans, sans profession, né à Bobof, gouvernement de Voronège en Russie ayant demeuré en dernier lieu à Liège, fugitif, actuellement détenu à Saint-Pétersbourg ;

2° Jean-Guillaume Broich, 40 ans, cordonnier, né à Aix-la-Chapelle, demeurant à Liège ;

3. Charles-Alexandre Richard Muller, âgé de vingt-cinq ans, né à Hoursdorf (Allemagne), demeurant à Liège ;

4. Jean-Léonard Bacq, âgé de vingt-trois ans, ouvrier ébéniste, né à Kitzingen (Bavière), demeurant à Liège ;

5. Bernard Westcamp, âgé de trente-deux ans, ouvrier cordonnier, né à Ennigerloh (Allemagne), demeurant à Liège ;

6. Théodore Vossen, âgé de quarante ans, mineur, né à Cologne, demeurant à Liège ;

7. Emile-Euri Martin Wilke, âgé de quarante-deux ans, houilleur, né à Hambourg, demeurant à Liège ;

8. Eugène Verbist, âgé de trente-cinq ans, ajusteur-mécanicien, né à Liège, y domicilié ;

9. Alexis-Vincent Jooris, âgé de vingt ans, marchand ambulant, né et domicilié à Liège ;

10. Mathias Berg, âgé de dix-neuf ans, marchand de faïences, né et domicilié à Liège ;

11° Joseph-Marie-Henri-Mathias Arnold, vingt-quatre ans, ex-armurier, né et domicilié à Liège ;

12° Victor-Jean-Michel Leblanc, âgé de vingt ans, étudiant en droit, né et domicilié à Liège ;

13° Pierre Schlebach, quarante-sept ans, cabaretier et menuisier, né à Stolberg (Prusse), demeurant à Liège ;

14° Henriette-Charlotte-Frédérique Muller son épouse, soixante-six ans, née à Hanovre demeurant à Liège ;

15° Chrétien Gérard Cornélissen, âgé de 30 ans, journaliste, né à Bois-le-Duc, demeurant Amsterdam ;

16° Guillaume-Hubert Vliegen, âgé de trente et un ans, administrateur de funérailles, né à Galoppe (Gulpen), demeurant à Maestricht.

Tous, sont très bien vêtus, et la plupart d'une extrême jeunesse. Schlebach est gouailleur et impénétrable, Arnold nerveux, Leblanc très attentif, Jooris fort insouciant.

On procède à l'appel avec l'aide d'un traducteur.

Devant la Cour, se trouve la table des pièces à conviction, extrêmement encombrée de bidons, poêles et paquets divers.

Les formalités diverses durent jusqu'à 10 heures 1/2.

Le président fait aux jurés les recommandations d'usage.

Le greffier donne ensuite lecture de l'acte d'accusation que nous résumons plus possible, car la lecture n'en dure moins d'une heure et demie.

L'ACCUSATION

Avant d'entrer dans les faits principaux, rappelons qu'au commencement de l'année 1892, un attentat avait été déjà commis à Liège. Les coupables avaient été arrêtés et sévèrement punis. Aussi espérait-on ne pas voir de sitôt se renouveler ces odieux méfaits.

Une série d'attentats

L'émotion fut générale quand, le 22 avril dernier, on apprit que de nouvelles tentatives de destruction, à l'aide d'explosifs, avaient été commises la nuit précédente, dans les rues de Liège.

L'une avait été dirigée contre le Théâtre Royal et le poste des pompiers qui protège cet édifice public. L'autre visait la demeure du premier magistrat de la cité, le bourgmestre Léo Gérard.

Ces actes criminels, restés sans effet, n'étaient malheureusement que le prélude d'autres attentats autrement graves.

Le 28 avril, vers neuf heures du soir, une violente explosion se produisait à l'église St-Jacques et venait confirmer les appréhensions, les inquiétudes de la population.

L'engin avait été déposé et allumé dans un angle très obscur formé par les saillies de l'édifice. Il avait, en éclatant, produit dans le sol une profonde excavation, descellé les pierres de taille et causé d'importants dégâts aux immeubles voisins.

Jusque-là fort heureusement, il n'y avait pas eu de victime. Mais il ne devait pas toujours en être ainsi.

Une bombe chez le docteur Renson

Six jours après, dans la soirée du 3 mai, M. le docteur Marcel Renson, rentrant chez lui avec sa femme et un ami qui les accompagnait, M. le docteur Bodart, fut victime d'un nouvel et terrible attentat.

Remarquant au coin de sa porte un objet compact de *vingt-cinq* à *trente centimètres* de hauteur au sommet duquel apparaissait une faible lueur, comme celle produite par un cigare allumé, le docteur crut à une plaisanterie et malgré les exhortations de sa femme qui lui répétait : « Marcel, sauve-toi ! » il voulut vérifier la nature de cet objet insolite.

Aussitôt se produisit une détonation formidable dont les échos se répercutèrent dans toute la ville. Les trois personnes furent violemment renversées et grièvement blessées à des degrés différents. Pendant bien des jours, la situation de M. Renson parut désespérée. Il doit sans doute son salut à sa constitution exceptionnellement saine et robuste, ainsi qu'au dévouement infatigable de ses amis. La vue ne lui a été conservée que par une sorte de miracle déjouant les prévisions des spécialistes.

Ce n'est qu'après de longues souffrances que Mme Renson et le docteur Bodart ont eux-mêmes recouvré la santé. Ils avaient été cruellement blessés et leurs chairs, comme celle de la principale victime, avaient été labourées, surtout par les fragments métalliques de la boîte renfermant la bombe et par les fils de fer qui l'entouraient.

L'engin de destruction, chargé de clous et de morceaux de plomb, décelait chez les auteurs de l'attentat l'intention de blesser et de tuer.

Les dégâts matériels avaient été considérables, ce qui indiquait la force de l'engin.

Découverte importante

Ces événements agitèrent au plus haut degré la population liégeoise, qui résolûment prêta son concours à la police pour découvrir les auteurs de ces monstrueux forfaits.

Les premières investigations furent très laborieuses ; on ne possédait aucune donnée.

Les coupables s'étaient entourés de grandes précautions.

Un incident heureux vint fournir à l'instruction, jusqu'alors hésitante, une voie de découvertes décisives.

Les soupçons, après l'attentat, s'étaient portés sur le groupe des anarchistes liégeois, se réunissant tous les jours chez un cabaretier nommé Schlebach, accusé de participation aux attentats de 1892, puis acquitté par le Jury. Trois jours après l'attentat Renson, on le mettait de nouveau sous clef, et, pendant son absence, une carte-correspondance signée « Marie Wendel » et adressée à sa femme mettait la Justice sur la bonne piste ; il fut reconnu que cette Marie Wendel, veuve Huser, servait d'intermédiaire pour un échange de correspondance entre Schlebach et certain Russe, établi depuis quelques mois à Liège, vivant dans le désordre, professant des doctrines anarchistes, et qui avait disparu de Liège à la suite de l'attentat de St-Jacques.

L'Anarchiste Jagolkovsky

C'était l'accusée Jagolkovsky, inscrit à Liège le 2 novembre 1893 sous les faux noms de Ernest baron Ungern de Sternberg, porteur d'un passe-port visé le 17 juillet précédent, par le consulat d'Oran.

Jagolkovsky, à la suite de la dénonciation multiple, fut arrêté à Maestricht mais grâce à Vliegen, il put s'échapper de l'hôtel par une porte de derrière.

A la suite de ces révélations et d'autres subséquentes, Richard Muller, Westcamp, Bach, Leblanc et Arnold furent arrêtés. Les aveux de ces inculpés, et principalement du premier, ont pu établir la part prise par chacun dans ces différents attentats.

D'après Muller, très précis dans ses déclarations, c'est Jagolkovsky qui a préparé l'engin et qui l'a déposé dans l'urinoir adossé au théâtre, près du poste des pompiers où il a fait long feu. Broich lui aurait procuré les substances nécessaires, qu'il aurait prises chez le houilleur Vossen, lequel les détenait à la suite d'un vol de dynamite commis peu auparavant à Chèvron, à la Société des Ardennes. Quant aux clous dont la bombe était chargée, il se les était procurés dans son charbonnage.

Le rôle des accusés

Chez M. Léo Gérard, bourgmestre de Liège Muller prétend être allé avec Vossen qui avait fabriqué la double bombe avec l'aide de Westcamp et qui s'étonnait, lui, mineur, d'avoir raté son coup.

Muller reconnaît être l'auteur matériel de l'explosion de Saint-Jacques, mais sous la direction de Jagolkovsky, qui a montré la bombe à son ami Arnold et qui l'a successivement entraîné à la cathédrale Saint-Paul, au café Canterbury et à l'église Saint-Denis, sans pouvoir le décider. Jooris et Verbist l'ont accompagné à la place Saint-Jacques. Il a retrouvé le baron au quai de la Batte avec Léonard Cach et ses amis Arnold et Leblanc qui semblaient, au courant de tout ce que pouvait tramer et exécuter le faux Sternberg. Ici encore, ce serait Vossen qui aurait fourni l'engin.

Le soir même, Jagolkovsky quitta [illegible] avec Richard Muller se rendant [illegible] Liège où, le lendemain, Arnold [illegible] Maestricht lui rendre visite [illegible] Leblanc vinrent des papiers [illegible] apportant de l'argent [illegible] [illegible] le 3 [illegible] police. Arnold y [illegible] avril, sur [illegible]

du baron, qui devait annoncer l'acquisition de matières explosibles apportées le jour même à Maestricht par Westcamp.

L'explosif destiné à l'attentat de la rue de la Paix a été fabriqué le 1er mai. Muller, qui le raconte, en donne des détails si précis qu'ils attestent la réalité de son récit. Il dit encore toutes les péripéties de leur course du 3 mai, à la recherche d'un siège d'explosion.

Jagolkovsky était avec Muller : arrivé au numéro 3 de la rue de la Paix, il s'arrête devant la plaque où le nom de Renson frappe ses yeux ; « Voilà, dit-il à Müller, où tu dois la déposer, c'est un président de tribunal qui reste ici. » Ce dernier hésitant, il l'envoie sur la place voisine faire le guet, puis le rejoint et s'enfuit avec lui vers la rue Simonon.

A ce moment, la bombe éclate.

On entend les cris déchirants de Mme Renson, le Russe éclate de rire : « Vois-tu, dit-il, comme cela va quand c'est moi qui travaille » Devant la gare des Guillemins, ils se séparent, et Jagolkovsky se rend à Amsterdam, où il réussit à faire perdre sa trace.

De Hollande, où il s'était réfugié, Jagolkovsky commence une campagne d'intimidation qui débuta par l'envoi d'un manifeste de menaces à l'adresse du bourgmestre avec cet en-tête :

« Groupe d'anarchistes belges, Comité exécutif » et signé, « par ordre, le secrétaire, E. Sternberg ». Une lettre de lui trouvée chez Vliegen, l'imprimeur anarchiste de Maestricht qui l'avait sauvé « des griffes de Mercure et du diable », dénonce tout son plan partiellement exécuté et pour lequel le journaliste Cornelissen a prêté à plusieurs reprises l'aide de son écriture en servant de secrétaire.

Les Chefs d'accusation

De tous les faits qui précèdent l'acte d'accusation, conclut à l'existence d'un complot dont l'instruction ne tient pas tous les fils, tant s'en faut, surtout au point de vue des relations internationales.

Les accusés sont poursuivis pour avoir, à Liège ou ailleurs en Belgique : 1° par une résolution d'agir arrêtée entre eux, formé un complot dont le but était de porter la dévastation, le massacre et le pillage dans la ville de Liège ou dans d'autres communes du pays avec la circonstance aggravante que des actes ont été commis pour préparer l'exécution de ce crime ; 2° fait partie d'une association dans le but était d'attenter aux personnes, aux propriétés, notamment de commettre des vols de substances explosibles ou de détruire par l'effet d'explosions des édifices ou constructions appartenant à autrui.

De même qu'en France le point de départ des attentats anarchistes fut le vol de dynamite de Soisy-sous-Etiolles de même en Belgique le pillage de Chavron a été le point initial des explosions que nous venons de relater.

La lecture de cet acte d'accusation se passe sans incident. Elle a été parfois interrompue, par la sortie de quelques accusés.

Ceux-ci sont distraits et n'écoutent que lorsque leur nom est prononcé.

Arnold et Berg se communiquent parfois leurs impressions, Arnold sourit à maintes reprises et hausse les épaules avec dédain.

M. le président s'adresse ensuite à tous les accusés et leur rappelle les préventions qui pèsent sur eux.

Schlebach écoute avec un petit air narquois, comme s'il était certain de sortir cette fois encore indemne des poursuites dont il est l'objet.

Berg témoigne une insouciance qui frise l'inconscience, tant son rire est plein de désinvolture. La plupart, d'ailleurs, semblent être là en simples spectateurs. Leblanc et la femme Schlebach seuls furent émus.

Après un exposé du substitut Demarteau, l'audience est levée à une heure pour être reprise à trois heures.

RENSEIGNEMENT UTILE

La vogue toujours croissante du VIN de

BANYULS-TRILLES

se justifie par sa composition et les soins délicats apportés à sa préparation.

Cet excellent apéritif est, en effet, préparé avec du vieux vin de BANYULS, c'est-à-dire avec le vin le plus riche en tannin que l'on connaisse, et le meilleur QUINQUINA.

C'est pour cela qu'il s'impose à tous ceux qui veulent ranimer leurs forces (particulièrement aux dames, aux enfants et aux personnes anémiques) et qu'il est si chaleureusement recommandé par le *corps médical*.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets
Exiger l'étiquette sur la bouteille.

SPECTACLES & CONCERTS

Théâtre Deschamps. — Salle complète dimanche soir, mais le drame que la troupe jouait n'a pas eu du public l'accueil habituel, quoique les acteurs aient été à la hauteur de leur tâche.

Le drame les *Quatre Henri* n'est qu'une succession de faits historiques qu'une faible intrigue relie.

Les spectateurs restés froids aux trois premiers tableaux, se sont échauffés au quatrième, qui représentait l'intérieur d'un moulin au pays du Béarn.

Grâce au talent des frères Couvreur, les deux rôles comiques de la pièce et à l'entrain de Mlle d'Eagle (Aurore) qui gasconnait à plaisir, les applaudissements sont venus et n'ont plus manqué jusqu'au dernier acte.

Les rôles des quatre Henri (Henri III, Henri de Navarre, Henri de Guise, Henri de Bois-Dauphin) ont été bien rendus par MM. Germain, Hilliret, Henri Couvreur et Lamy. A citer particulièrement les deux premiers qui s'étaient fait la tête de leur personnage.

Mme Dausay (la sorcière Marsiame) comme costume et comme jeu et Mlle Vialy (Psyché) sont à louer.

La troisième représentation du *Talisman* a vivement satisfait le public. La dernière de cette opération est annoncée pour jeudi, mais il faut espérer que, vu le succès de la pièce, la direction la fera encore jouer cette saison.

PIERRE.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Bureaux à 7 h. 1/2, Rideau à 8 heures. — Mardi 15 janvier, représentation exceptionnelle donnée par la Troupe du théâtre municipal de Dunkerque.

JEAN MARIE
Pièce en 1 acte et en vers d'André Theuriet

CHAMPIGNOL MALGRÉ LUI
Comédie en 3 actes
Par MM. Georges Feydeau et Desvallières.

Prix des places : loges, fauteuils, baignoires, 3 fr. — Pourtours 1,75 — 1res galeries 1,00 — 2es galeries 0,40 c.

Pour la location s'adresser chez M. Jubé, rue de la Gare — Téléphone — 25 cent. en plus pour les places numérotées et les pourtours, 10 cent. en plus pour les autres places.

Jeudi 17 janvier : Relâche.

Théâtre Deschamps. — Bureaux : 7 h. 1/2. Rideau : 8 heures. — Jeudi 17 janvier — Au Profit des Cantines scolaires :

UNE CONFESSION
Comédie en un acte de M. Mafeillac
LE TALISMAN
Opéra-Comique [illegible] en 3 actes et 5 tableaux

Grand [illegible] **Cirque Leona**, boulevard Gambetta, [illegible] Roubaix. — Mardi 15 janvier, à 8 heures 1/2 du soir, grande représentation équestre.

VILLE DE ROUBAIX

Dimanche 27 janvier, à 6 heures [illegible] Grande Fête [illegible] [illegible] dans la vaste salle des fêtes du [illegible] Ph. Nataud.

Etat-civil de Roubaix

Du 14 Janvier

Naissances. — Aveline et Vellada Wartel, rue St-Elisabeth, 10 — Marius Delesalle, rue Leverrier, cour Bernard, 7 — Robert Janville, rue Charles Quint, 7 — Marguerite Dedeticq, rue du Caire — Adèle Choquereaux, rue Leuze, 156 — Angèle Debrauwere, rue 7 Ponts, 59 — Edouard Waes, rue la Paix, 66 — Rosalie Joris, rue la Chaussée, 26 — Hélène Landuyt, rue la Lys, 31.

Décès. — Cyprien Bruenin, 71 ans, rue Inkermann, 82 — Adrienne Debruyne, 6 mois, rue St-Elisabeth, cour Tapis, 1 — Reine Fontaine, 14 mois, rue Darbo, cour Tiberghien, 6 — Florence Honoré, 21 ans, rue Mons, 78 — Philomène Caron 50 ans, rue Long Haies, 178 — Ferdinand Pattyn, 83 ans, Hôtel Dieu — Sophora Leuliette, 49 ans, rue Vieil Abreuvoir, 30 — Eugénie Ballekens, 51 ans, rue 7 Ponts, cour Delmotte, 6 — Isidore Botty, 58 ans, rue Delattre, cour St-Elisabeth, 8 — Madeleine Muliez, 8 mois, rue 7 Ponts — Emile Jansen, 48 ans, rue Aris, 84 — Nelly Lesfort, 4 mois, rue Meyerbeer, 84 — Désiré Polle, 70 ans, rue Lille, cour Parent, 5 — Rosalie Moffait, 61 ans rue la Banque, cour Dutilleul, 7.

Mariages. — Entre : Jean Six, boucher, 29 ans, rue Notre-Dame, 42 et Marie Ducatteau, sans profession, 32 ans, rue Lorraine, 31 — Henri Desrousseaux, employé de commerce, 22 ans, à Tourcoing et Eugénie Lecat, sans profession, 25 ans, rue du Parc, 8 — Jules Derveaux, tisserand, 27 ans, Wattrelos et Rosalie Vasseur, journalière 30 ans, rue d'Alger — Louis Carette, rattacheur, 26 ans, Templeuve et Marie Callewaert, journalière, 22 ans, rue Long Haies, 362 — Charles Sandras, mécanicien, 25 ans et Marie Lecerf, repasseuse, 24 ans, rue Turgot, 34-22.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 13 Janvier

Naissances. — Marie Thuret, contour de N.-D. de Lourdes — Valentin Cornard, rue Leloir — Alfred Lagache, rue Nattet — Jean Venne, rue Chanzy — Adolphe Deleu, rue Debuchy.

Décès. — Christine Coupain, 67 ans, sans profession, rue Gand — Jules Nuttens, 6 mois, rue Gand — Gaston Hardy, 14 jours, rue Motte, 8.

Etat-civil de Mouvaux

Du 29 décembre 1894 au 12 janvier 1895

Naissances. — Henri Plocureur, La Place — Auguste Vanneeuwerburgh, Haut-Mont — Pauline Lisabeth, Croix-Bouillette — Marie et Constance Beauquart, Les Duriez — Gabrielle Maressaux, La Motte — Jules Vanmeener, La Place — Jules Fretin, Les Bonnets — Armand Darimont, Croix-Bouillette — Eléonore Decottignies, La Chapelle — Jeanne Pottier, Les Bonnets — Jules Leclercq, La Placette.

Décès. — Gustave Picavet, 11 mois 1/2, La Placette — Louis Wattel, 19 mois 10 jours, La Motte — Madeleine Vonck, 7 ans 5 mois, Les Bonnets.

Mariages. — Entre : Jean Catteau, 26 ans, contre-maître et Philomène Couvreur, 23 ans, tisserande.

Mouvement de la population pendant l'année 1894

Naissances	Légitimes	Naturelles	Total
Masculin	102	6	108
Féminin	71	4	78
Total	176	10	186
Par Nationalité			
Français	117	5	122
Belges	59	5	64
Total	176	10	186

Mariages entre : Garçons et Filles	26
— — Veufs et Filles	4
— — Veuf et Veuve	1
Total	31
Par nationalités	
Français et Françaises	24
Français et Belges	2
Belges et Françaises	3
Belges et Belges	2
Total	31

Décès		
Garçons	33	
Mariés	7	45
Veufs	5	
Filles	24	
Mariées	14	49
Veuves	11	
Total		94

	Masculin	Féminin
Français	41	41
Belges	4	8
Total	45	49

Total 94

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 12 janvier 1895.

La caractéristique de la séance a été la hausse des chemins de fer à la suite de l'arrêt rendu samedi par le conseil d'Etat sur la question des garanties ; mais le reste du marché n'a pas suivi et les Rentes sont faibles :

Le *3 0/0* à 102.32

Le *3 1/2 0/0* 108.25.

Les Sociétés de Crédit gardent leurs cours précédents.

Le *Crédit Foncier* cote 907

Dans ses deux dernières séances, le conseil d'administration a autorisé pour 4.850.717 fr. de nouveaux prêts.

Le *Comptoir National d'Escompte* se maintient solidement à 572 5.

La *Société générale* s'inscrit à 473.75, toujours demandée.

Le *Crédit lyonnais* termine à 833.75.

L'action de la Marguerite est traitée très activement à 42.50.

Des échantillons de minerai pris sur la concession ont donné de 25 à 62 grammes d'or à la tonne. Sur un des filons, on a obtenu un échantillon qui a donné plus de 490 grammes d'or.

L'action de la compagnie des *Indes Occidentales* enregistre des demandes quotidiennes de 506.75 à 510.

L'obligation des *Chemins de fer économiques* finit à 425.

BOURSE DE LILLE

du 14 janvier 1895

EMPRUNTS (VILLES ET DÉPARTEMENTS)

Lille 1860, oblig. de 101, 119.

OBLIGATIONS DIVERSES

Chemins de fer du Cambrésis, rembours. à 500 francs, 315.

CHARBONNAGES (Actions)

Aniche le 1/12, 9000 — Bully-Grenay, p., 2225 et 2230 — Courrières, n., 4020 — Dourges, p. 78 — Meurchin, act. de 500 f. p., n. 5450

CHARBONNAGES (Obligations)

Lens 1898 (remb. à 500), 512,50.

BONS PANAMA
LOTS du CONGO
délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison
J. BULTÉ
Comptoir de Change
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX
ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables
Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.
Souscription aux Emissions. — Vente mensuelle [illegible]
[illegible] immédiat [illegible]
COUPONS présentés à l'échéance.
BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES.
Achat et Vente d'Actions de Charbonnages

BOURSE DE BRUXELLES

Du 14 Janvier 1895

Emp. 3 1/2 s. I.	102 —	Brux. [illegible]		[illegible]
— sér. II.	102 —	Nord [illegible]		— —
— sér. III.	102 —	Ostende [illegible]		— —
— 3.	101 25	[illegible]		— —
— 2 1/2	98 50	[illegible]		— —
Annuités 4 1/2	128 —	[illegible]		— —
— 4.	114 25	[illegible]		— —
—	101 65	Gand [illegible]		— —
Cr. com.	118 —	[illegible]		— —
— 4.	106 75	Liège [illegible]		[illegible]
— 3.	106 75	[illegible]		[illegible]
— p. 1851.	119 50	— [illegible]		102 25
— 3 p. 1868.	— —	— 1874.		100 75
Anvers 1887	107 —	— 1879.		104 75
Anv. libéré 1887.	— —	— 1882.		100 50

Anvers, 14 janvier.

Peignées allemandes de la Plata.

Contrat B

Décembre, 301 1/2 ; janvier, 337 1/2 ; février, 337 1/2 ; mars, 340 0/0 ; avril, 343 0/0 ; mai, 342 0/0 ; juin, 347 0/0 ; juillet, 350 0/0 ; août, 352 0/0 ; septembre, 352 0/0 ; octobre, 355 1/2 ; novembre, 357 0/0.

Contrat C

Peignées [illegible] **de la Plata**

En disponible, il a été traité [illegible] de la Plata [illegible]

Ventes 35,000 kilos.

Marché calme.

COUPONS
Comptoir de Change
FONDÉ EN 1879
A. PAJOT & CH. LEFEBVRE
Siège social :
LILLE, RUE NATIONALE, 69 bis
Succursales :
ROUBAIX — 6, rue de la Gare. LILLE-WAZEMMES — Rue Gambetta, 1 ter.
PAIE dès à présent tous les Coupons de Janvier, Février et Mars.
La Maison a attaché à ce service celui GRATUIT de vérification de Tirages, qui rend les plus grands services aux porteurs de titres.

MAISON DU TAPIS
7 Rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
100 Pièces Linoléum Fort
à 2 fr. 25 le mètre.
Moquettes, Carpettes de toutes tailles
Tentures — Tapis de table
Foyers — Fourrures Thibet — Couvertures de voyage.
Articles de la Chine et du Japon pour cadeaux.
Le plus grand assortiment et le meilleur marché de la région.

GOUTTE [illegible]

ASTHME [illegible] Pharmacie [illegible] Lille. envoie gratis et franco une boîte d'essai et certificats de guérison.

Au début d'un rhume, le médecin recommande les CAPSULES DE QUININE DE PELLETIER pour combattre la fièvre et l'élévation de la température, et le SIROP PHÉNIQUÉ DE VIAL considéré comme le meilleur antiseptique des bronches et des poumons.

GUERISON
CERTAINE & RADICALE
des Maladies Secrètes, PEAU
ET DES MALADIES DE LA [illegible]
DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX
NOTA. — Une Notice spéciale est envoyée sous enveloppe contre timbre de 0,15 centimes.
Traitement rationnel par
M. VANDENDRIESSCHE
[illegible]
LILLE, 6, rue Puebla, LILLE
Pommade Antiherpétique
pour dartres, eczémas, démangeaisons 1 fr. 25 le pot ; 2 fr. 50 par mandat-poste
Consultations PARTICULIÈRES
tous les jours, de 9 h. à midi et de 3 à 5 h.

BOURSE DE PARIS

3 o/o comptant	102 80	Ouest	1150 —
3 o/o à terme	102 47	Sud	[illegible]
3 o/o Am. com	101 —	Fives-Lille	680 —
3 o/o Am. terme	101 25	Lille-Béthune	474 —
3 1/2 compt.	108 30	Picardie-Flandr.	169 50
3 1/2 à terme	108 37	Bons dela Presse	[illegible]
Ville de Paris		Panama action	—
[illegible]	597 50	— 3 o/o obl.	[illegible]
[illegible]	558 —	— 3o/o obl.	[illegible]
[illegible]	[illegible]	— 5o/o obl.	[illegible]
[illegible]	418 50	— 6o/o obl.	[illegible]
1871 3 o/o	[illegible]	Suez actions	3090 —
Id. quarts	[illegible]	— délégations	—
1875 4 o/o	551 50	— parts fond.	1262 50
1876 4 o/o	416 —	— Soc. civile	2115 —
1886 3 o/o	104 —	Gaz de Paris	1072 —
Id. quarts	[illegible]	Omnib. Paris	1090 —
Id. [illegible]	416 25	Russe [illegible]	101 20
1894 [illegible]	85 —	— [illegible]	102 —
[illegible]	97 —	— 4 o/o cons.	101 80
Ville de Lille [illegible]	119 25	Egypte unifiée	104 90
Id. [illegible]	508 —	Extér. Espagne	75 [illegible]
Marseille [illegible]	411 50	4 o/o Hongrois	101 20
Dette Tunisienne	—	5 o/o Italien	85 60
Banque de France	3810 —	Portugais 3 o/o	25 05
[illegible] Escompte	—	4 o/o Turc	25 25
[illegible] de Paris	742 —	[illegible]	[illegible]
Compt. d'Escom.	575 —	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier	902 50	[illegible]	[illegible]
[illegible]	640 —	Lombard	[illegible]
[illegible]	695 —	Nord Espagne	[illegible]
[illegible]	—	Saragosse	[illegible]
[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
[illegible]	403 —	[illegible]	[illegible]
[illegible]	4 5 —	[illegible]	[illegible]
[illegible]	503 —	[illegible]	[illegible]
[illegible]	593 50	[illegible]	[illegible]
[illegible]	158 75	[illegible]	[illegible]
[illegible]	504 —	[illegible]	[illegible]
[illegible]	595 —	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	830 —	[illegible]	[illegible]
[illegible]	61 —	[illegible]	[illegible]
[illegible]	473 50	[illegible]	[illegible]
[illegible]	955 —	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	1905 —	[illegible]	[illegible]
[illegible]	1800 —	[illegible]	[illegible]
[illegible]	1805 —		

Imprimerie de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Le Gérant : E. DUGARDIN.